

cee

CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI

Juillet
2010

Mesurer le travail
Une contribution à l'histoire des enquêtes
françaises dans ce domaine

Michel Gollac,
Serge Volkoff

127

Document de travail

Mesurer le travail

Une contribution à l'histoire
des enquêtes françaises dans ce domaine

MICHEL GOLLAC

michel.gollac@ensae.fr

Insee, Crest, EHESS, Centre Maurice Halbwachs

SERGE VOLKOFF

serge.volkoff@cee-recherche.fr

CEE, Créapt

DOCUMENT DE TRAVAIL

N° 127

juillet 2010

ISSN 1776-3096
ISBN 978-2-11-098605-4

MESURER LE TRAVAIL

UNE CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DES ENQUÊTES FRANÇAISES DANS CE DOMAINE

Michel Gollac, Serge Volkoff

RESUME

Ce texte étudie les conditions dans lesquelles se sont élaborés les principaux outils statistiques français sur les conditions de travail. Il vise notamment à expliquer l'ampleur prise par ces dispositifs, y compris dans des périodes où ces questions n'étaient pas au premier plan des préoccupations politiques et sociales dans notre pays. Dans les années qui ont suivi 1968 ces préoccupations étaient vives et ont présidé aux premières décisions de créations d'enquêtes. Mais, par la suite, celles-ci se sont développées en faisant largement appel aux réseaux de partenaires et aux appuis scientifiques constitués par les acteurs du dispositif statistique. Les objectifs assignés à ces dispositifs (en particulier le souci de sensibilisation et d'analyse scientifique plutôt que d'évaluations ciblées) ; les thématiques développées (en particulier l'extension progressive des questionnaires à des items concernant l'organisation du travail) et les grands choix de méthodes (par exemple l'élaboration de dispositifs « couplés » d'enquêtes auprès d'employeurs et de salariés) ont largement pris appui sur des réflexions autonomes des réseaux de statisticiens et de chercheurs impliqués dans ces opérations. Cette relative autonomie n'a pas nui – voire, a contribué – aux capacités du système à répondre aux préoccupations sociales, quand celles-ci se sont à nouveau faites plus présentes.

Mots-clefs : recherche scientifique, système statistique public, réseaux d'acteurs, conditions de travail.

Measuring Work

A Contribution to the History of French Surveys in that Field

Abstract

In this text we study the conditions in which the main statistical tools about working conditions in France have been elaborated. In particular we mean to explain the extent of these tools, even during periods where these issues were not prominent in the social and political debate in our country. In the years which followed 1968 it was a major concern, which led to the creation of important surveys. But later these surveys kept on developing, with the main support of partnerships and scientific cooperation built up by actors of the statistical system itself. The goals assigned to these tools (especially awareness and scientific analysis rather than targeted evaluations); the issues studied in the questionnaires (namely the development of items about work organization); the main methodological options (such as “paired up” systems, with surveys on both employers and employees), were considerably sustained by autonomous reflexions in the networks of statisticians and researchers involved in these operations. This relative autonomy did not prevent – or even, helped – the system to answer social needs, when these became more present once again.

Key words: *scientific research, official statistical system, actors’ networks, working conditions.*

INTRODUCTION¹

Le dispositif français d'enquêtes sur l'activité de travail est particulièrement développé. Il porte sur toute la chaîne qui va des décisions des entreprises en matière de technologie et d'organisation aux conséquences à long terme du travail sur la santé et la carrière des travailleurs. Le développement de la statistique du travail en France s'est fait à l'occasion de conjonctures sociales, économiques et politiques particulières. En outre, certains acteurs ont eu les ressources personnelles et organisationnelles pour constituer un réseau de partenaires et de techniques intervenant dans la conception, la réalisation et la réception des enquêtes. Cette relative autonomie du système statistique public et du monde de la recherche, cette construction de questions scientifiques à partir de préoccupations politiques et sociales ont joué un rôle majeur dans la dynamique du dispositif, et dans sa capacité à répondre aujourd'hui aux demandes des acteurs sociaux. Cette démarche de coopération entre les organismes de production statistique et le monde de la recherche est appelée à se poursuivre, notamment dans les réalisations et projets européens.

Le dispositif français d'enquêtes sur l'activité de travail comprend plusieurs enquêtes. Leurs échantillons sont larges. Leurs procédures de collecte assurent une excellente qualité. La plupart ont déjà été répétées, souvent avec une périodicité régulière. Elles couvrent l'organisation des entreprises, les technologies, l'organisation du travail, les conditions de travail, les risques professionnels, la façon dont le travail est subjectivement vécu par les travailleurs et l'impact du travail sur la santé et les carrières. Il est ainsi possible de suivre, morceau par morceau, la chaîne qui va des décisions prises par les dirigeants des entreprises à leurs ultimes conséquences pour les travailleurs qu'elles emploient.

Pourtant, la France n'est pas le pays où les questions du travail ont suscité le plus d'intérêt de la part des responsables politiques ou des acteurs sociaux². Dans la hiérarchie des ministères, celui du Travail a un rang honorable, mais subordonné. Rares sont les « ministrables » qui le recherchent de préférence à tout autre. Il en va de même des élèves de l'ENA au moment où ils choisissent le lieu d'exercice de leurs talents. L'inspection du travail bénéficie de moyens limités, comparativement à d'autres pays européens. Il n'existe pas, en France, de grande institution d'enseignement ou de recherche consacrée aux problèmes du travail.

L'État a donc développé, au fil des années, dans notre pays, un système d'observation statistique du travail, alors même que son intérêt à l'égard de ce même travail était pour le moins irrégulier. Sans rendre compte entièrement de ce paradoxe, nous souhaiterions avancer ici des éléments d'explication, en évoquant la genèse de quelques pièces de ce système. Il sera essentiellement question ici des dispositifs d'enquêtes nationales sur les conditions et

¹ Les auteurs : Michel Gollac : Insee - Centre de recherche en économie et en statistique (Crest) et École des hautes études en sciences sociales (EHESS) - Centre Maurice Halbwachs.

Serge Volkoff : Centre d'études de l'emploi - Centre de recherches et d'études sur l'âge et les populations au travail (Créapt).

² Le lien entre ce relatif désintérêt et la qualité effective des conditions de travail en France mériterait des développements qui ne sont pas dans le propos de ce texte. Notons cependant que l'organisation du travail en France paraît, comparativement aux pays voisins, davantage fondée sur l'effort individuel et le « système D ». Le travail est, aux yeux des salariés eux-mêmes, plus pénible et plus dangereux qu'on ne pourrait s'y attendre, compte tenu des caractéristiques de l'économie française [Parent-Thirion et *al.*, 2007].

l'organisation du travail, existants de longue date. D'autres instruments seront étudiés de façon moins approfondie, voire simplement évoqués³.

1. LE TOURNANT DE 1968

L'intérêt pour une approche statistique du travail est une vieille tradition nationale. Louis-René Villermé fut en effet, en 1860, l'un des fondateurs de la Société de statistique de Paris [Desrosières, 1993]. Auteur d'un *Tableau physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, il fut un pionnier de l'analyse scientifique de la santé au travail et joua un rôle majeur dans sa prise en compte politique. L'adhésion de ce chirurgien à la « méthode numérique » en médecine n'est peut-être pas sans lien avec son intérêt pour les inégalités sociales, au-delà de la seule question du travail. De même, en 1893, un autre médecin, Jacques Bertillon, fit adopter, par le Congrès de l'Institut international de statistique à Chicago, deux projets de classification dans le domaine des professions d'une part, des maladies d'autre part : il considérait la profession comme facteur de risque et préconisait l'étude des liens entre les professions et les causes de décès.

Entre 1892, date de création de l'Inspection du travail, et 1906, date de création du ministère du Travail, plusieurs séries statistiques sur le travail furent constituées. Elles jouèrent un rôle important pour légitimer le nouveau ministère [Pénissat et Touchelay, 2008]. La loi de 1898 sur l'indemnisation des accidents du travail fondait explicitement la notion de risque professionnel sur une base statistique.

Certaines caractéristiques du dispositif français de statistiques du travail apparaissent ainsi dès ses origines. Les chiffres sont chargés de promouvoir une demande politique, au moins autant que de répondre à une telle demande. Leur élaboration est le fait d'acteurs soucieux d'intervenir d'un point de vue civique, mais attentifs aussi à la pertinence scientifique des données. Leurs préoccupations et leur expérience débordent du seul cadre du travail.

Néanmoins, la force créative du ministère du Travail, dans le domaine statistique, diminuera au bout de quelques années. Pendant plusieurs décennies, l'étude statistique du travail se centrera sur l'usage routinier de quelques chiffres sur la durée du travail, les accidents, puis les maladies professionnelles reconnues. De ce point de vue, la période qui suit les événements de mai et juin 1968 est originale.

Dans cette période, l'intérêt pour l'activité de travail et les conditions de travail est d'abord porté par les « contestataires ». Souvent bien dotés en capital culturel, ceux-ci sont aptes et disposés à reprendre une « critique artiste » [Boltanski et Chiapello, 1999] du taylorisme et du fordisme, renouant ainsi avec les réflexions et les observations de Simone Weil [1935 (1951)] ou de Georges Friedmann et Pierre Naville [1962]. La critique du travail est aussi, pour eux, un moyen de proposer un service différent de celui offert alors sur le « marché » politique et syndical par le PCF et la CGT : contre les tenants des revendications « quantitatives » (« gagner plus »), elle promeut des revendications « qualitatives » (« changer la vie »).

Cette critique va être reprise par une fraction du patronat « social » et des milieux gouvernementaux [Delamotte, 1973]. Elle correspond bien à la sensibilité chrétienne sociale

³ Le lecteur intéressé peut consulter une présentation critique de l'ensemble des sources statistiques sur les conditions de travail et la santé au travail, existantes en 2003 (Cristofari, 2003)

dont sont issus certains hauts responsables comme certains « gauchistes ». Agir sur les conditions de travail apparaît comme un moyen d'améliorer le sort des travailleurs, sans que les entreprises aient à subir un coût équivalent. Une démarche où chacun gagne, ou du moins ne perd pas, pourrait ainsi se substituer à la lutte des classes pour le partage de la valeur ajoutée. Dans ces réseaux, le taylorisme-fordisme est alors perçu comme à bout de souffle, tant du point de vue des régulations économiques et sociales qu'il suppose que du point de vue des formes d'organisation du travail qu'il promet. Des circulaires patronales font à cette époque état d'un retard considérable dans la modernisation de l'organisation du travail.

Les conditions de travail sont un objet peu valorisé socialement. Elles renvoient à la sueur, à la saleté, à la peine, à l'indignité sociale des travailleurs, à ce qu'eux-mêmes désignent par cette expression qui vaut condamnation de leur emploi : « c'est l'usine » [Baudelot *et al.*, 2002]. Mais pour cette raison justement, dans la conjoncture historique que nous venons d'évoquer, elles apparaissent revêtues de « l'éminente dignité des pauvres », dignes, pour une fois, de l'attention des politiques et des experts.

En décembre 1973, une loi créait, dans les entreprises de plus de trois cents salariés, des commissions paritaires sur les conditions de travail. C'est à cette époque que furent institués l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (Fact). Les conditions de travail firent l'objet d'un accord-cadre interprofessionnel en 1975 et d'un programme d'actions prioritaires du VII^e Plan.

L'appareil statistique s'inscrit dans ce mouvement. Le ministère du Travail suivait déjà l'évolution trimestrielle de la durée du travail, et évaluait de temps à autre le nombre de travailleurs postés ou sur chaîne. La Caisse nationale d'assurance-maladie des Travailleurs salariés (Cnam-TS) publiait chaque année son bilan des accidents et des maladies professionnelles. Mais le Conseil national de la statistique (CNS) jugea que ce dispositif manquait d'ampleur, de diversité, de cohérence. Il confia à un groupe de travail, sous la présidence d'un ergonomiste renommé, Alain Wisner, le soin de définir des orientations à moyen terme. Ce groupe préconisa plusieurs axes de travail : réexaminer les fichiers gérés par la Sécurité Sociale en matière de santé des salariés ; formaliser les observations des médecins du travail ; élaborer une statistique nationale permettant d'analyser les situations de travail [Wisner, 1999]. Un statisticien devait se consacrer à plein temps à impulser et coordonner l'ensemble du système. Le poste fut créé à l'automne 1976, dans le Service des études et de la statistique (SES) du ministère du Travail. L'un de nous⁴ en fut le premier titulaire.

Le « système statistique sur les conditions de travail » eut ainsi un animateur, et bientôt deux (avec A.F. Molinié). Mais, entre temps, le débat sur les conditions de travail avait été relégué à l'arrière-plan par la crise de l'emploi. Il retrouvait son statut habituel de problème social de second rang. Le « mouvement des conditions de travail » n'avait pas atteint ses objectifs [Piotet, 1988]. Les directions techniques du ministère se recentraient sur leur activité réglementaire en sécurité du travail. Les représentants patronaux, et ceux de certains syndicats, prêtaient aux projets statistiques une attention épisodique et formelle, quand ils ne témoignaient pas d'une franche réticence. Dans d'autres syndicats, l'accueil était plus constructif, mais se limitait à un ou deux « spécialistes » de telle ou telle confédération.

Le dispositif statistique, qui bénéficiait d'alliés (personnes, institutions...) possédant suffisamment de ressources et formant un réseau suffisamment solide, s'est pourtant

⁴ S. Volkoff.

constitué. La décision du CNS donnait au projet une légitimité. L'Insee, impliqué à travers l'envoi d'un administrateur et à travers son rôle de coordination statistique, jugeait « de bon sens » de produire des statistiques sur cette question sociale. L'Institut constituait un point d'appui solide parce que doté d'une forte légitimité, d'une propension à développer la connaissance statistique et d'une autonomie par rapport à l'actualité immédiate de la vie politique et administrative. Le Service des études et des statistiques du ministère, quant à lui, aurait pu se satisfaire d'une longue étude de faisabilité, mais son insertion dans un système statistique public plus vaste a eu une influence importante pour aboutir à des opérations concrètes. Le soutien actif de chercheurs en ergonomie et médecins du travail a aussi permis au dispositif de se bâtir peu à peu.

Le contexte n'était pas entièrement défavorable : l'expansion du domaine des statistiques et celle des budgets qui leur étaient consacrés étaient encore perçues comme naturelles. La situation était néanmoins problématique. Dans ces circonstances, l'opiniâtreté des responsables de l'opération a joué un rôle, mais l'issue du projet dépendait aussi de la construction d'un compromis, susceptible d'intéresser un maximum d'alliés sans susciter des oppositions trop fortes.

Le dispositif avait été pensé au départ dans une optique « évaluative » pour éclairer et cibler des décisions. Une telle option supposait, du côté des hauts responsables du ministère, un soutien qui faisait défaut à cette période. Le projet fut réorienté en vue de produire des informations générales et d'attirer l'attention sur le domaine étudié, ce qui faisait clairement partie des missions de la statistique publique. Plutôt que de répondre à une question politique précise, les statisticiens et les chercheurs avec qui ils travaillaient en sont venus à élaborer une problématique spécifique, susceptible pourtant d'intéresser les acteurs sociaux.

Cette réorientation explique la nature et le style de l'enquête sur les conditions de travail, dont la première édition eut lieu en 1978. C'est une enquête complémentaire à l'enquête sur l'emploi, fondée sur l'interrogation des salariés par un enquêteur. La technologie employée est donc une technologie Insee ; l'acceptation par l'Insee de son inscription sur la liste des complémentaires à l'enquête *Emploi* est un facteur de stabilisation. Une telle enquête est moyennement coûteuse dans l'absolu et son rapport information/coût est excellent, du fait de la faiblesse des frais d'approche. En cela, elle s'oppose à un autre projet, développé à la même époque par des chercheurs [Kramarz, 1991]. Ceux-ci proposaient de faire observer un vaste échantillon de postes par des spécialistes de l'analyse du travail. Une telle façon de faire est très coûteuse. Elle n'a été mise en œuvre dans aucun pays. À tout le moins, elle aurait supposé que les conditions de travail demeurent pendant une longue période au sommet des priorités de l'État.

Le faible engagement du politique était ainsi compensé à la fois par un investissement durable de la part de l'institution statistique, et par des appuis scientifiques, spécialement l'école d'ergonomie francophone dont Alain Wisner était le plus éminent représentant. Cette école s'intéresse à l'activité du travailleur en situation et aux différences interindividuelles. Pour cette raison, elle n'évalue pas, par exemple, l'effort lié au port d'une charge en termes de kilogrammes, indépendamment de qui la soulève et de quelle manière. Les observations de postes n'ont, selon elle, de sens que si elles comportent une observation de l'activité dans toute sa richesse et sa diversité, ce qui suppose une longue durée d'observation, voire un entretien avec le travailleur. D'autres courants de l'ergonomie n'auraient pas apporté le même soutien à l'enquête telle qu'elle a été réalisée.

L'orientation du dispositif, comme son réseau d'alliés, explique pourquoi on a peu cherché à rendre les questions « objectives ». Par exemple, au lieu de demander comme les

statisticiens français : « Au cours de votre travail, êtes-vous amené à porter ou déplacer des charges lourdes ? » ou « La température à votre travail est-elle très élevée ? », les statisticiens suédois formulent ainsi leurs questions : les salariés sont-ils exposés à des « températures si élevées qu'ils transpirent même sans bouger » ou manipulent-ils des poids « supérieurs à 20 kg » ? En Suède, les conditions de travail sont un enjeu politique fort et constant. Il est important de disposer d'un indicateur fidèle, qui dépende le moins possible de l'état de l'action syndicale, de la mobilisation des salariés, des rapports de forces. Mais pour les ergonomes ou les épidémiologistes, la formulation suédoise est pire que la française. Pour le travailleur, ce qui fait la lourdeur d'une charge lourde, ce n'est pas seulement son poids sur la balance, c'est aussi la fréquence de sa préhension, la commodité ou l'incommodité de celle-ci, les déplacements à effectuer, etc. Et, bien sûr, l'âge ou la force physique du travailleur influent aussi sur la pénibilité engendrée par la manipulation des charges et, plus encore, sur les traumatismes qu'elle peut causer. L'appréciation subjective recueillie par l'enquête française est, à tout prendre, moins trompeuse, pour évaluer les risques liés à la manipulation de charges, que l'apparente objectivité de la mesure suédoise. De même, il n'est pas pertinent, sauf pour créer un indicateur politiquement « indiscutable », de définir la température à partir de ses conséquences pour un individu au repos lorsqu'on s'intéresse à des personnes au travail. Traiter séparément chaque aspect des conditions de travail à l'aide d'un indicateur « objectif » aboutit à des paradoxes. Considérons un travailleur dont la tâche est pénible parce qu'il manipule des charges tout en étant exposé à la chaleur. Il pourra n'être pas considéré comme exposé à la chaleur sous prétexte que, s'il ne manipulait pas de charges lourdes, la température serait supportable, et n'être pas non plus répertorié comme manipulant des charges lourdes, parce que cette manipulation ne serait pas pénible s'il ne faisait pas si chaud.

Réalisée une première fois en 1978, l'enquête sur les conditions de travail a été rééditée en 1984, 1991, 1998 et 2005. L'intérêt pour la santé au travail a fluctué au cours des trente dernières années mais, comme on le voit, la périodicité de l'enquête n'en a pas souffert. Une fois lancé, un tel dispositif bénéficie de l'inertie des structures qui en sont le support ; cette inertie le met à l'abri des modes politiques, administratives et même scientifiques. D'autre part, la publication de résultats renforce l'intérêt des acteurs impliqués dans le réseau de l'enquête et donc consolide ce réseau au fil du temps.

Au fil des années, l'enquête a intégré une interrogation approfondie sur l'organisation du travail, issue, comme on le verra, d'une autre série d'enquêtes. Cette extension répondait à une logique scientifique plus qu'à une demande politique ou administrative. L'idée que l'amélioration des conditions de travail passe par la connaissance de leurs causes organisationnelles et économiques ne correspondait pas au mode de pensée dominant des administrations en charge de la santé au travail, même si elle y est aujourd'hui largement admise. On peut donc parler d'une autonomisation progressive des enquêtes sur les conditions de travail.

2. LES SOCIOLOGUES ET LES ÉCONOMISTES S'EN MÈLENT

En 1987 et 1993 ont été réalisées des enquêtes sur la technique et l'organisation du travail (*Totto*). D'un point de vue technique, elles ressemblent beaucoup aux enquêtes sur les conditions de travail : comme elles, ce sont des enquêtes auprès des travailleurs, conçues comme enquêtes complémentaires à l'enquête sur l'emploi. Leur origine est pourtant bien différente, leur style aussi.

La « demande sociale » à laquelle ces enquêtes répondent est d'une nature différente. L'intérêt politique pour le travail, au milieu des années 1980, a encore baissé par rapport à 1978. Par contre, la diffusion des technologies de l'information et de la communication suscite deux préoccupations. D'une part, quel est leur lien avec la productivité, quelles sont les conditions de leur efficacité économique ? D'autre part, quel est leur impact sur l'emploi, en volume et en composition (la question du biais technologique) ? Ces préoccupations formulées au départ par les économistes s'insèrent aisément dans l'univers de l'Insee.

Des liens directs existent entre le monde scientifique et les statisticiens publics impliqués dans la genèse de l'enquête. Par exemple, le responsable de l'enquête (l'un de nous⁵), et ses supérieurs hiérarchiques à divers niveaux (Claude Thélot et Claude Seibel) ont réalisé des travaux de sociologie et manifestent un fort intérêt pour l'étude de la structure sociale. Ceci va influencer sur le contenu et l'utilisation de l'enquête : elle donnera lieu, à parts à peu près égales, à des publications à dominante économique ou sociologique. Néanmoins, elle n'aurait pu voir le jour si l'Insee, en tant qu'institution, n'avait bénéficié d'une large autonomie.

En 1984, lors de la définition du programme à moyen terme de l'Insee, le responsable des enquêtes dans le domaine de l'emploi (Laurent Thévenot) fit retenir le principe d'une enquête complémentaire sur les nouvelles technologies en 1987. M. Gollac lui succéda la même année à ce poste et a assuré la conception et la direction de cette enquête. Il a argué du fait que la technique était inséparable de l'organisation – et que d'ailleurs l'organisation pouvait être considérée comme une technologie immatérielle – pour inclure l'organisation du travail dans le champ de l'enquête. Ce point de vue rencontra l'intérêt et le soutien de sa hiérarchie.

La préparation de l'enquête se fit au sein d'un groupe de travail regroupant uniquement des statisticiens, mais dont plusieurs étaient fortement engagés dans les sciences sociales. Le thème de l'enquête se liait aux travaux menés, à l'intérieur de l'Insee mais dans le cadre d'une activité de recherche sur les groupes sociaux [Desrosières et Thévenot, 1988] et sur les formes d'entreprise [Eymard-Duvernay, 1987]. Les services d'enquête des directions régionales de l'Insee étaient représentés par R. Charre. Les vœux et conseils de leur représentant traduisaient bien le renouvellement des cadres et l'arrivée à l'Insee d'une nouvelle vague d'enquêteurs [Dussert, 1996], plus jeunes, plus formés, plus souvent des femmes, parfois politisés. En même temps, ces enquêteurs cherchaient dans leur fonction un véritable emploi, étaient intéressés par les sciences sociales et ouverts aux innovations. Le groupe s'est souvent demandé s'il était réaliste de faire poser telle question par les enquêteurs de l'Insee dans le cadre d'une enquête officielle, mais n'a repoussé *a priori* aucune question sous le seul prétexte qu'elle s'écartait du style traditionnel de l'Institut. Les discussions, parfois vives dans une ambiance détendue, traduisaient l'apport croisé d'expériences différentes, et un accord sur quelques points clés :

- relier le travail aux variables de position sociale, insérer son étude dans celle des groupes sociaux, choisir les variables décrivant le travail en fonction des connaissances sur ces groupes ;
- chercher à obtenir une description du travail réel plutôt que du travail prescrit ;
- formuler des questions concrètes, compréhensibles par une fraction aussi large que possible des enquêtés ;

⁵ M. Gollac.

- pratiquer une politique de relativement hauts salaires pour les enquêteurs plutôt qu'allonger le questionnaire.

Le nombre des versions successives montre que le questionnaire a été « travaillé » dans le détail des formulations, afin de trouver un compromis entre la pertinence scientifique des questions, et leur intelligibilité par les enquêtés, point que le parti d'interroger un échantillon représentatif de tous les salariés rendait crucial. Par exemple, il est hors de question de demander à un enquêté s'il est autonome dans son travail. On trouve dans l'enquête des questions telles que celle-ci : « En général, vos supérieurs hiérarchiques vous disent ce qu'il faut faire. Est-ce que : 1) Ils vous disent aussi comment il faut le faire. 2) Ils indiquent plutôt l'objectif du travail et vous choisissez vous-même la façon d'y arriver ? ». Une telle question correspond bien à la façon dont les choses se présentent couramment pour les salariés d'exécution ou de niveau intermédiaire des organisations industrielles ou bureaucratiques. Elle reste compréhensible par presque tous les autres. Néanmoins, la signification des réponses doit être précisée. D'autre part, le niveau absolu des réponses a peu de signification : ce sont plutôt les différences (liées à la profession, à la formation, au genre...) qui importent. Un tel usage est bien en harmonie avec des préoccupations scientifiques et d'information générale. Il répondrait mal à des besoins d'évaluation au sens étroit ou même au souhait de « faire exister » un problème.

Les enquêtes *Totto* auront une double postérité. D'une part, à partir de 1991 et surtout de 1998, l'essentiel de leur questionnement a été inclus dans les enquêtes sur les conditions de travail : d'importantes recherches qualitatives [Clot et col., 1989 ; Dejours, 1987 ; Wisner, 1984] avaient en effet attiré l'attention sur les liens entre celles-ci et l'organisation du travail. D'autre part, le questionnaire des enquêtes *Totto* a été largement repris dans le volet « salariés » des enquêtes sur le changement organisationnel et l'informatisation (COI), dont la première a eu lieu en 1997. Ces enquêtes ont une double originalité [Greenan et Mairesse, 2006]. D'une part, elles comportent un volet « entreprises » et un volet « salariés », l'échantillon des salariés étant tiré dans les effectifs des entreprises interrogées (un tel dispositif n'est d'ailleurs guère plus coûteux que deux enquêtes séparées). D'autre part, leurs données sont fusionnées avec celles de plusieurs autres sources statistiques sur les entreprises. Le volet « entreprises » est en partie dérivé de l'enquête « changement organisationnel » du Sessi.

Le site internet dédié à ce système d'information en expose la genèse :

« La conception de ce dispositif d'enquêtes s'appuie sur une réflexion interdisciplinaire, qui a rassemblé pendant trois ans des économistes, des gestionnaires et des sociologues au sein d'un groupe de travail s'intéressant aux effets de l'informatisation sur les performances [Foray et Mairesse, 1999, Première partie]. Cette expérience a bénéficié du soutien du CNRS, du CNET, du Commissariat Général du Plan et de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Deux lignes de force se sont dégagées des travaux du groupe : d'une part, l'analyse des effets de la diffusion des technologies de l'information et de la communication ne doit pas être séparée de l'étude des changements organisationnels qui jouent un rôle médiateur dans la genèse d'usages innovants de ces technologies ; d'autre part, pour construire un système de mesure robuste des changements organisationnels et de l'informatisation, il est préférable de recueillir à la fois le point de vue de représentants de l'entreprise et celui des salariés. (...) C'est dans le cadre du séminaire organisé en 1994-1996 par D. Foray et J. Mairesse sur « innovations et performances, approches interdisciplinaires » et dans un sous-groupe réunissant des chercheurs de plusieurs disciplines et animé par M. Gollac et N. Greenan qu'un premier projet d'enquête couplée a été rédigé [Caby *et al.*, 1999]. Ce projet répondait à un besoin plus largement ressenti de disposer d'un outil statistique permettant de relier organisation interne

des entreprises, formes d'emploi et de travail, structures sociales et groupes sociaux. Notamment, C. Seibel, directeur de la Dares, a donné une impulsion décisive au projet. (...) Les questionnaires ont été discutés au sein de groupes de pilotage réunissant des statisticiens de l'administration, des chercheurs, des universitaires et parfois des représentants d'organisations professionnelles. » [www.enquetecoi.net].

Le couplage employeurs-salariés a séduit et impliqué de nouveaux partenaires, mobilisés par de nouveaux arguments. L'enquête a bénéficié du soutien actif de la Dares, de l'Insee, du Scees (Service central des enquêtes statistiques du ministère de l'Agriculture) et du Sessi. L'élaboration et la coordination du dispositif ont été confiées au Centre d'études de l'emploi, sous la direction de Nathalie Greenan (qui avait déjà l'expérience des enquêtes auprès des entreprises), dans le cadre d'un pôle de recherches alors animé par M. Gollac. Cette localisation dans un organisme dont la recherche scientifique est une fonction officielle a peut-être facilité une orientation vers la compréhension en profondeur des phénomènes. Elle a, à coup sûr, grandement compliqué la tâche de N. Greenan : en sus des tâches, déjà très lourdes de conception d'un outil d'inspiration pluridisciplinaire et de mise en place d'un dispositif techniquement complexe et innovant, elle a dû surmonter la diversité des logiques entre les partenaires institutionnels et affronter des difficultés de nature administrative, liées au fait que des informations confidentielles devaient être centralisées et fusionnées par un organisme qui n'était pas alors pleinement reconnu comme faisant partie du système statistique public.

L'enquête *COI* a connu sa deuxième édition en 2006, laquelle se caractérise par une extension et une amélioration très sensibles des questionnaires et, d'autre part, par une extension au secteur public, impliquant la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et la direction de la recherche, des études et de l'évaluation du ministère des affaires sociales (Drees).

N. Greenan a dû également déployer de grands talents pour convaincre les partenaires sociaux, notamment le patronat, du bien-fondé de l'opération. Le rôle de ces partenaires sociaux doit être souligné. Il a été tenu un grand compte de leurs suggestions dans le détail. Néanmoins, le principe de l'opération ne vient pas de leur demande, même si, bien entendu, ils sont utilisateurs des informations produites. Le système *COI* est conçu avant tout comme un équipement de recherche, susceptible de nombreuses applications et retombées économiques et sociales. Ceci contraste avec l'enquête sur les conditions de travail, dont l'objectif de départ est de répondre à une demande sociale, et dont l'apport, important, à la recherche est une retombée additionnelle.

L'histoire de ces enquêtes sur les conditions et l'organisation du travail montre donc un mouvement global d'autonomisation vis-à-vis des formalisations officielles de la demande sociale. Chaque enquête peut s'appuyer sur les précédentes pour qu'il lui soit fait crédit de son utilité. Les problématiques issues du monde de la recherche inspirent les questionnements de façon sans cesse enrichie. Néanmoins, cette évolution ne doit pas être surestimée. L'enquête de 1978 sur les conditions de travail était déjà fortement marquée par les préoccupations des ergonomes, et les partenaires sociaux ont très activement participé aux groupes de pilotage de l'enquête *COI* de 2006. En revanche, dans tous les cas, l'autonomie du système statistique public et ses liens institutionnels ou personnels avec le monde de la recherche ont joué un grand rôle. Ce lien est encore plus clair dans le cas de l'enquête « travail et modes de vie » de 1997, qui a été réalisée par l'Insee à l'initiative de chercheurs [Baudelot et Gollac, 2002].

3. UNE DÉMARCHE CUMULATIVE

La simple existence d'un tel système statistique, au sein duquel les personnes et les informations circulent de façon relativement fluide, a eu une grande importance dans le développement du dispositif français d'enquêtes sur le travail. Par rapport à des pays qui disposent de services de recherche importants sur les questions du travail, l'organisation française rendait moins probable l'apparition de ces enquêtes : leur naissance a résulté d'une conjoncture particulière. Mais cette organisation a facilité l'extension du dispositif. Les barrières institutionnelles entre études de la santé au travail, de l'organisation du travail, de l'organisation des firmes sont moins hautes en France qu'ailleurs.

Les enquêtes se soutiennent les unes les autres. Elles bénéficient en outre du capital symbolique de prestige et de confiance du système statistique public. Renoncer à tout ou partie de ce capital symbolique permet de tenter des opérations innovantes, mais expose à des risques.

L'Enquête sur la santé, le travail et le vieillissement (*Estev*) est une de ces opérations innovantes [Derriennic et col., 1996]. Enquête longitudinale, destinée à permettre des études épidémiologiques, *Estev* a été imaginée en 1989 par la Société de médecine du travail et d'ergonomie de l'Ouest, et coordonnée par un groupe de médecins du travail, d'épidémiologistes (U170 de l'Inserm) et d'ergonomes, notamment du Centre de recherches et d'études sur l'âge et les populations au travail (Créapt). La présence d'A.F. Molinié et S. Volkoff dans ce Centre, et à ce titre dans la préparation d'*Estev*, a renforcé les liens entre cette enquête et les dispositifs nationaux existants. *Estev* a été réalisée grâce aux financements du ministère du Travail et des Affaires sociales, du ministère de la Recherche et de la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN).

Une première originalité d'*Estev*, par rapport à d'autres enquêtes épidémiologiques sur le même thème, est l'ampleur de son échantillon. Une autre originalité est le bricolage organisationnel qu'elle représente, avec la mobilisation d'une multiplicité d'acteurs.

Cette enquête également a eu sa postérité. *Estev* ne portait que sur des catégories d'âge déterminées, mais apportait déjà des résultats substantiels. En 2006, après la réalisation d'un bilan critique des sources en santé au travail (Cristofari, 2003), la Dares et la Drees ont lancé – sous la responsabilité de M. Bahu, T. Coutrot, C. Mermilliod et C. Rouxel – une enquête sur la Santé et les itinéraires professionnels (*SIP*), avec un questionnaire très enrichi et une réalisation technique aux normes Insee. Sans anticiper sur les apports de cette opération ambitieuse – l'exploitation de *SIP* est en cours actuellement – on remarque qu'elle a été rendue possible par l'existence d'institutions où peuvent coexister des porteurs de conceptions innovantes de la santé d'une part (celle-ci est définie dans *SIP* comme « capacité dynamique d'adaptation permanente aux situations et événements auxquels l'individu fait face »), des sociologues et des économistes du travail, et des adeptes de l'économétrie des panels.

On pourrait donc être optimiste quant à la capacité des enquêtes sur le travail à subsister et à se développer. Il ne faut toutefois pas se cacher que le dispositif reste fragile. Tous les acteurs sociaux n'ont pas un égal intérêt au progrès des connaissances sur le travail. C'est ainsi que l'enquête *Sumer* (Suivi médical des risques professionnels, voir [Dodier, 1993]), a constamment dû faire face à des critiques, certaines fondées, d'autres excessives. *Sumer* a la particularité de voir la collecte des informations individuelles sur les travailleurs

déléguée à des médecins du travail. Il est ainsi possible d'évaluer la diffusion de certains risques précis, dont les travailleurs eux-mêmes ne pourraient rendre compte avec le niveau de détail voulu. Paradoxalement, ce mode de collecte et cette précision fragilisent socialement l'enquête. La compétence et l'objectivité des médecins du travail chargés d'évaluer la présence des risques a été mise en cause à diverses reprises. Pourquoi de telles attaques peuvent-elles être portées ? La délégation de l'appréciation des conditions de travail aux travailleurs eux-mêmes est parfois, elle aussi, critiquée⁶. Néanmoins, il est difficile, dans une démocratie, de tenir pour négligeable la perception qu'ont les citoyens de leur propre condition. Le capital de confiance accumulée par les enquêtes de l'Insee, et même l'accoutumance aux sondages d'opinion, soutiennent cette façon de faire. La capacité des médecins du travail à être de bons collecteurs d'information, aussi réelle soit-elle, ne bénéficie pas du même appui : on peut la mettre en doute sans jeter la suspicion du même coup sur tout un ensemble d'autres sources d'information. Une étude sociologique très fine a déployé les protocoles d'appréciation des médecins du travail [Dodier, *op. cit.*]. Elle a calmé la controverse à ce sujet, mais ne l'a pas éteinte.

CONCLUSION

La place manque pour traiter ici d'autres aspects du dispositif, comme la réalisation, aujourd'hui systématique, de post-enquêtes qualitatives d'évaluation. Nous nous contenterons de récapituler un constat que nous avons pu faire au long de ce papier : l'autonomie relative et l'unité du système statistique français ont structurellement favorisé l'expansion du dispositif d'observation statistique du travail, même si celui-ci n'a vu le jour qu'à la suite d'une conjoncture favorable, et potentiellement fugace.

L'avenir de ce système se situe dorénavant, pour une part, au niveau européen. Des enquêtes européennes sur les conditions de travail ont été réalisées en 1991, 1995, 2000 et 2005 [Paoli et Merllié, 2001 ; Parent-Thirion *et al.*, 2007]. Nous-mêmes avons participé au groupe d'experts et au groupe restreint informel chargés de les concevoir. Leur questionnaire a repris de nombreux items des enquêtes françaises « conditions de travail » puis *Totto*, ce qui, en retour, conforte celles-ci. Les autres sources principales d'inspiration de ces enquêtes européennes ont été les enquêtes scandinaves. Celles-ci ont notamment apporté une dimension psychosociale, peu présente dans les questionnaires français, qui les complétait [Dorin et Gollac, 1994] et qui a, depuis, été en partie reprise par eux. Ces enquêtes européennes sont largement diffusées et utilisées⁷. Leur principal problème est de ne pouvoir s'appuyer sur un réseau de collecte spécifique. Le recours à des sous-traitants privés a causé de graves problèmes de qualité, en voie, toutefois, d'amélioration.

L'enquête *COI*, elle, a donné naissance au projet européen *Meadow*, dirigé par N. Greenan et E. Lorenz. Il s'agit d'un projet de chercheurs, soutenu financièrement par les

⁶ Cette critique n'est pas toujours, non plus, entièrement de bonne foi. Lors d'une réunion d'un groupe d'experts sur une enquête internationale, un représentant d'entreprises (non français) a critiqué la mesure des pénibilités et des risques par interrogations des travailleurs comme trop subjective. Puis, lors de la même réunion, il a critiqué la mesure de l'organisation du temps de travail comme ne tenant pas compte de l'expérience subjective des mêmes travailleurs, lesquels peuvent apprécier de travailler le week-end ou de nuit pour libérer leurs journées en semaine.

⁷ L'appui sur des enquêtes européennes ou étrangères est de nature à conforter un dispositif national, tant sur le plan institutionnel que sur le plan méthodologique. Ainsi, une autre source majeure d'informations sur le travail, l'enquête *Réponse*, qui a grandement bénéficié de l'expérience de l'enquête britannique *Wirs*, mériterait à elle seule une étude spécifique.

instances européennes d'animation de la recherche. Il devrait déboucher sur la mise en place au niveau européen d'une enquête couplée auprès des salariés et des entreprises [Meadow, 2010]. La principale incertitude est d'ordre pratique : la réalisation de l'enquête trouvera-t-elle des organismes de support préconstitués ou demandera-t-elle des efforts démesurés à ses promoteurs ? En France, la prochaine enquête sur les conditions de travail, qui aura lieu en 2012, sera, selon toute vraisemblance, une enquête couplée auprès d'un échantillon de salariés et de leurs employeurs. Cette évolution montre la fécondité d'une approche née de la coopération étroite du système statistique et du monde de la recherche, dans le respect de l'autonomie de ce dernier.

Récemment, les risques psychosociaux au travail sont arrivés au premier plan des préoccupations des acteurs sociaux et des décideurs politiques. Fin 2007, Xavier Bertrand, alors ministre du Travail, a confié à Philippe Nasse, inspecteur général de l'Insee et vice président du Conseil de la concurrence⁸ et à Patrick Légeron, psychiatre, directeur général du cabinet Stimulus, une mission sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail. Soulignant que « la santé mentale au travail est un enjeu de santé publique important », le rapport établi par ces deux personnalités propose la réalisation d'une enquête psychosociale et recommande notamment que l'Insee « exerce sa responsabilité de garant de la fiabilité sociale de l'enquête en se faisant aider (...) par un Collège d'expertise collective (...) impliquant en particulier la pluridisciplinarité, la diversité des points de vue, la traçabilité de leur expression, la qualité scientifique des membres attestée par la liste de leurs publications, une déclaration publique des intérêts qu'ils détiennent ». Le ministre du Travail a suivi cette recommandation et l'Insee a accepté la mission pour laquelle il était sollicité⁹. Pour répondre à la demande sociale, le service statistique public s'appuie une nouvelle fois sur l'expertise de chercheurs ayant travaillé sur le thème traité selon les règles de la communauté scientifique, c'est-à-dire de façon autonome. La forme de la coopération entre statisticiens et chercheurs (un collège d'expertise, qui, par définition, doit travailler en toute indépendance et privilégier les critères scientifiques) rend ici explicite le fait que l'autonomie des chercheurs n'est pas un obstacle pour répondre à la demande, mais au contraire le moyen de répondre à celle-ci de façon pertinente.

Il resterait, pour être complets, à examiner quelles caractéristiques des acteurs ont pu porter ceux-ci à participer à la constitution du système. On pourrait poser l'hypothèse que la disposition à s'intéresser à des sujets *a priori* marginaux au sein d'institutions très légitimes, comme le système statistique public ou la recherche publique, et à occuper des situations d'interface, sont des caractéristiques sociales et non uniquement psychologiques. Mais le nombre de cas est trop limité pour pouvoir conclure sur une base statistique... En attendant la multiplication, que nous souhaitons, de ces enquêtes et donc de leurs promoteurs, une technique alternative aurait été l'entretien sociologique en profondeur. Comme nous formons une part non négligeable de l'échantillon potentiel des interviewés, nous avons renoncé à les réaliser. On peut pourtant défendre l'idée qu'un examen de l'habitus de leurs acteurs compléterait utilement celui de la constitution de leurs réseaux, pour comprendre la genèse et la diffusion de ces innovations scientifiques et technologiques.

8 Philippe Nasse est décédé en 2008.

9 L'un de nous (M. Gollac) a été chargé de constituer, puis de présider ce Collège d'expertise.

BIBLIOGRAPHIE

- BAUDELLOT C., GOLLAC M., BESSIERE C., COUTANT I., GODECHOT O., SERRE D., VIGUIER F., 2002, *Travailler pour être heureux ?*, Fayard.
- BOLTANSKI L., CHIAPELLO E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, NRF.
- CABY L., DE CONINCK F., DUBOIS P., GOLLAC M. (réd.), GREENAN N. (réd.), MAIRESSE J., MOISDON JC, MOREAU A., RALLET A., VELTZ P., VICKERY G., 1998, « Mesurer les liens entre informatisation, organisation et performances », in Foray D., Mairesse J. (dir.), 1999, *Innovations et performances*, Paris, EHESS.
- CLOT Y., ROCHEX J.Y., SCHWARTZ Y., 1989, *Les caprices du flux. Approches des mutations technologiques du point de vue de ceux qui les vivent*, Paris, Economica.
- CRISTOFARI M.F., 2003, *Bilan des sources quantitatives dans le champ de la santé et de l'itinéraire professionnel*, Rapport pour la Drees et la Dares, www.cee-recherche.fr/fr/rap_cristofari.htm
- DEJOURS C. (dir.), 1987, *Plaisir et souffrance dans le travail*, Aocip éd.
- DELAMOTTE Y., 1973, *Expériences en vue d'une organisation plus humaine du travail industriel*, Paris, Armand Colin.
- DERRIENNIC F., TOURANCHET A., VOLKOFF S., 1996, *Âge, travail, santé. Études sur les salariés âgés de 37 à 52 ans. Enquête Estev 1990*, Editions INSERM.
- DESROSIERES A., 1993, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, La Découverte, Paris.
- DESROSIERES A., THEVENOT L., 1988, *Les catégories socioprofessionnelles*, La Découverte.
- Dodier N., 1993, *L'expertise médicale: essai de sociologie sur l'exercice du jugement*, Métailié.
- DORIN B., GOLLAC M., 1994, *Convergence ou divergence des questionnaires nationaux sur l'organisation du travail ?*, Rapport pour la Fondation européenne pour l'Amélioration des Conditions de Travail et de Vie, CEE.
- DUSSERT F., 1996, « Évolution du réseau d'enquêteurs : des militaires retraités aux enquêtrices professionnelles », séminaire recherche de l'Insee, 9 mai.
- EYMARD-DUVERNAY F., 1987, « Les entreprises et leurs modèles », in F. Eymard-Duvernay *et al.*, *Entreprises et produits*, Cahier du CEE, n° 30, PUF.
- FORAY D., MAIRESSE J. (dir.), 1999, *Innovations et performances*, Paris, EHESS.
- FRIEDMANN G., NAVILLE P., 1962, *Traité de sociologie du travail*, Armand Colin, rééd. 1970.
- GREENAN N., MAIRESSE J. (dir.), 2006, « Un équipement de recherche pour observer et analyser les réorganisations d'entreprises », *Revue économique*, n° 6.
- KRAMARZ F., 1991, « Formuler les Questions d'une Enquête » *Genèses*, n° 4.
- MEADOW, 2009, « From existing surveys to a general survey framework », www.meadow-project.eu
- MERLLIE D., PAOLI P., 2001, *Ten Years of Working Conditions in the European Union*, EFIWLC, Dublin.
- PARENT-THIRION A., FERNANDEZ MACIAS E., HURLEY J., VERMEYLEN G., 2007, *Fourth European Working Conditions Survey*, EFIWLC, Dublin.
- PENISSAT E., TOUCHELAY B, 2008, « Histoire des origines des statistiques sur le travail », communication aux 2èmes journées d'histoire de la statistique.
- PIOTET F., 1988, « L'amélioration des conditions de travail, entre échec et institutionnalisation », *Revue française de sociologie*, n°XXIX.
- WEIL S., 1951, *La condition ouvrière*, Gallimard, Paris (1^{re} édition en 1935).

WISNER A., 1999, Préface de l'ouvrage : « Les conditions de travail en enquêtes », Document d'études de la Dares, n° 29.

WISNER A., 1984, *Quand voyagent les usines*, Paris, Syros.

<http://www.enquetecoi.net/>

DERNIERS NUMÉROS PARUS :

téléchargeables à partir du site <http://www.cee-recherche.fr>

- N° 126** *Comment réduire la fracture spatiale ? Théorie et application en Île-de-France*
NATHALIE GEORGES, YANNICK L'HORTY, FLORENT SARI
juin 2010
- N° 125** *Effets contextuels et effets de pairs : quelles conséquences sur la réussite scolaire ?*
SABINA ISSEHNANE, FLORENT SARI
juin 2010
- N° 124** *A Dynamic Overview of Socio-Productive Models in France (1992-2004)*
Un panorama dynamique des modèles socio-productifs en France (1992-2004)
THOMAS AMOSSE, THOMAS COUTROT
juin 2010
- N° 123** *Ségrégation urbaine et accès à l'emploi : une introduction*
MANON DOMINGUES DOS SANTOS, YANNICK L'HORTY, ÉLISABETH TOVAR
novembre 2009
- N° 122** *Les effets des allègements de cotisations sociales sur l'emploi et les salaires : une évaluation de la réforme Fillon de 2003*
MATTHIEU BUNEL, FABRICE GILLES, YANNICK L'HORTY
août 2009
- N° 121** *Do Environmental-Related Standards Contribute to Successful Recruitment?*
GILLES GROLLEAU, NAOUFEL MZOUGH, SANJA PEKOVIC
août 2009
- N° 120** *Santé et pénibilité en fin de vie active : Une comparaison européenne*
CATHERINE POLLAK
juin 2009
- N° 119** *Expérimenter pour décider ? Le RSA en débat*
BERNARD GOMEL, EVELYNE SERVERIN
juin 2009
- N° 118** *Réformer les aides sociales locales dans le nouveau contexte du RSA*
DENIS ANNE, YANNICK L'HORTY
mai 2009
- N° 117** *Dépendance interentreprises et inégalités d'emploi : Hypothèses théoriques et tests empiriques*
CORINNE PERRAUDIN, HELOÏSE PETIT, NADINE THEVENOT, BRUNO TINEL, JULIE VALENTIN
mars 2009